

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 14/03/2014 à 21 h**

Présents : François ARCANGELI, Jean ASTUGUE, Catherine ARCANGELI, Josette CAZES, Gérard DALL'ARMI, Jean Paul ESTRADE, Gérard LARREY, Béatrice MARCOS, Francis PRADÈRE

Excusés : Gérard PRADÈRE

Secrétaire de séance : Catherine ARCANGELI

### **1. Compte administratif 2013 :**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget principal dressé par Monsieur François ARCANGELI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel présente les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	+ 77 755,42
---------------------------	-------------

Section d'investissement	- 11 535,32
--------------------------	-------------

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2. Approbation du compte de gestion 2013 :**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

### **3. Aide défibrillateur AMF**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'opération « défibrillateurs », l'AMF 31 a adressé un chèque représentant l'aide réservée à notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'aide de l'AMF 31 d'un montant de 395 € pour l'acquisition du défibrillateur et décide d'imputer cette recette en fonctionnement.

**4. Questions diverses :**

Sans objet.

Séance levée à 23h00